



SU FÈ TARA

1^{er} CONCOURS D'ECRITURE EN LANGUES KANAK : RÈGLEMENT

Dans le cadre du 1^{er} Festival des arts du pays, le **Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak (SELCK) du Vice Rectorat de la Nouvelle-Calédonie**, l'**Académie des Langues Kanak (ALK)** et la **Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie**, lancent un concours d'écriture en langues kanak: « **Su fè tara** » en langue xârâcùù est une invitation à écrire! Ce concours, parrainé par **Déwé Gorodey**, membre du gouvernement en charge de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté. Il a pour but de découvrir et d'encourager de nouveaux talents d'auteurs en langues kanak.

Article 1 : Public visé

La participation à ce concours est individuelle. Chaque candidat ne présentera qu'un seul texte maximum. Deux catégories de participants sont proposées :

- « jeunes talents » de 13 à 17 ans,
- « adultes » à partir de 18 ans.

Une fois transmis, le texte ne pourra pas être modifié ou corrigé. Une seule version de celui-ci sera admise. L'œuvre doit être originale : ne jamais avoir été publiée sur papier ou en version numérique.

Article 2 : Thème

L'œuvre relèvera du domaine de la nouvelle.

Le thème, la localisation et la temporalité de la narration sont libres.

Il peut s'agir d'une anecdote, d'un récit de vie, d'un témoignage, etc.

Article 3 : Cahier des charges

Les œuvres doivent être rédigées en langues kanak.

Le texte comprendra entre 1 à 10 pages maximum.

Il sera accompagné d'un résumé en français dans un fichier à part de l'œuvre.

Le texte - dactylographié ou manuscrit - devra comporter un titre et des pages numérotées.

Il devra être calibré en corps 12, police Times New Roman, interligne simple.

Le texte devra parvenir sous forme de fichier électronique - sur clé USB, CD-Rom ou par e-mail - et/ou sur papier.

Le manuscrit sera obligatoirement accompagné des renseignements suivants :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de l'auteur,
- Le titre de l'œuvre,
- La langue,
- Le contact de l'auteur : son adresse postale, son e-mail et son numéro de téléphone.

Article 4 : Date limite

Le texte sur support numérique et/ou papier, doit être adressé le **29 novembre 2013 à 12h** dernier délai, par courrier ou par e-mail à :

Service de l'enseignement des langues et de la culture kanak

Su fè tara - Concours d'écriture en langues kanak,

38 Rue de l'Alma, 98 800 Nouméa.

Tel : 26.69.01 - Mail : selck@ac-noumea.nc

Passé ce délai, aucun texte ne sera recevable.

Les tapuscrits devront porter la mention obligatoire : « Su fè tara : concours d'écriture en langues kanak », dans l'objet de l'e-mail ou le nom du dossier qui sera remis.

Article 5 : Composition du jury

Un jury examinera les productions. Composé de membres du milieu linguistique, culturel et littéraire, leurs décisions seront sans appel :

- Madame Déwé Gorodey, présidente du jury et marraine du concours
- Le Vice Recteur de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur Jean-Brice Peirano, directeur de la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur Weniko Ihade, directeur de l'Académie des Langues Kanak ou sa représentante, Madame Stéphanie Geneix-Rabault Responsable scientifique et technique de l'ALK
- Madame Danielle Guaenere, chef du Service de l'Enseignement des Langues et de la Culture Kanak (SELCK)
- Monsieur Wallès Kotra, directeur régional de Nouvelle-Calédonie 1ère
- Madame Solange Paillandi de la Direction de la Culture de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur Emmanuel Tjibaou, directeur de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK-CCT)
- Monsieur Chris TATÉOSSIAN Directeur du Pôle Export de la Musique et des Arts de Nouvelle-Calédonie (POEMART) ou son représentant
- Monsieur Evariste WAYARIDRI Directeur Général de la Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) ou son représentant
- Liliane Tauru, écrivain et éditrice (Plume du Notou)

Il sélectionnera les trois meilleures productions selon les critères suivants :

- Le respect des contraintes mentionnées à l'article 3 ;
- L'originalité du texte ;
- La qualité littéraire.

Article 6 : Les prix

Les lauréats seront récompensés comme suit :

Prix « jeunes talents » :

- 1er prix : un ordinateur portable + sacoche + atlas ;
- 2ème prix : une tablette + un bon d'achat de 10 000F en librairie ;
- 3ème prix : un appareil photo numérique + un bon d'achat de 5 000F en librairie.

Prix « adultes » :

- 1er prix : un A/R pour deux personnes aux îles + séjour + un ordinateur portable;
- 2ème prix : une tablette + un bon d'achat de 10 000F en librairie ;
- 3ème prix : une tablette + un bon d'achat de 5 000F en librairie.

Les lauréats seront invités à présenter leurs productions à la presse lors de la cérémonie de remise des prix prévue le **8 mars 2014**, à l'occasion de la clôture du 1er festival des arts du pays.

Article 7 : Propriété des documents

Les participants acceptent que des photographies ou des films les représentant soient publiés ou transmis aux médias et sur les sites des organisateurs du concours.

Une édition des textes pourra être envisagée sur les sites du Vice-Rectorat et de l'Académie des Langues Kanak. Elle donnera lieu à la signature d'un contrat entre l'auteur et l'éditeur.

L'auteur devra accepter les éventuels conseils et consignes liés à une édition professionnelle: modification de titre, coupures, développements, disponibilité lors des actions de promotion, etc., dans le respect de sa propriété intellectuelle.